

Paris, le 26 septembre 2005 - n°216/D130

RÉUNION DU BUREAU DU CNIS du 6 juillet 2005

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

	<u>Organisme représenté ou titre de présence</u>
M. BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M. CHARPIN Jean-Michel	Insee
M. CHEVALLIER Patrice	APCM (suppléant)
M. DUPORT Jean-Pierre	Président du Bureau, vice-président du Cnis
M. DURAND Denis	CGT
M. EL-NOUTY Charles	CGPME
M. ENFRUN Bernard	Banque de France
M. LAROSE André	CFTC
M; PAILLARD Francis	APCM
M. PASSET Olivier	Commissariat général au Plan
M. RENARD Yvonick	MEDEF
M. ROBIN Benoît	CGT-FO
M. SAINT-SAUVEUR Hervé	ACFCI
M. VINCENT François	CFE-CGC

Autres participants

M. AUDIBERT Pierre	Insee
M. BÉGUIN Jean-Marc	Insee
M. GARAGNON Jacques	Insee, Président du Comité du label
M. LE GLÉAU Jean-Pierre	Insee
M. LOLLIVIER Stéfan	Insee
M ^{me} MAUREL Françoise	Insee
M. PICARD Hugues	Insee
M. PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
M. ROYER Jean-François	Insee
M ^{me} SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du Cnis

Membre du Bureau absent excusé

M. DESCOLONGES Pierre-Marie	Membre élu, CESR Ile-de-France
-----------------------------	--------------------------------

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Introduction du Président
2. Présentation des projets d'avis sur les programmes statistiques 2006 : projets d'avis des formations et première discussion sur le projet d'avis général (MM. Jean-Marc Beguin, Stéfán Lollivier, Jean-Pierre Puig et Jean-François Royer)
3. Présentation du rapport sur l'orientation des travaux du Cnis sur les niveaux de vie et les inégalités sociales (Mme Françoise Maurel et M. Hugues Picard)
4. Mesure de l'impact économique local d'une entreprise : dans quelles conditions les enquêtes auprès des sous-traitants et fournisseurs d'une entreprise -ou d'un nombre restreint d'entreprises- peuvent-elles être considérées comme des enquêtes statistiques au sens de la loi de 1951 ? (M. Jean-Pierre Le Gléau)
5. L'Insee et la conservation du patrimoine de la statistique publique (M. Pierre Audibert)
6. Point d'actualité (M. Jean-Michel Charpin)
7. Points divers (M. Jean-Pierre Puig et Mme Carla Saglietti)

I. Introduction

Le Président ouvre la séance et présente les excuses du secrétariat pour le retard de diffusion du compte rendu de la dernière réunion du bureau ; il précise que ce compte-rendu sera diffusé sans tarder.

Il rappelle le succès de la Rencontre du Cnis, présidée par M. Yves Fréville, à Rennes sur le thème "décentralisation et statistique" et passe la parole à M. Jean-Pierre Puig pour la présentation des projets d'avis.

II. Présentation des projets d'avis sur les programmes statistiques 2006 : projets d'avis des formations et première discussion sur le projet d'avis général

1. Introduction

M. Jean-Pierre Puig rappelle que la commission nationale des nomenclatures économiques et sociales, qui remplace la commission nationale des activités et des produits, s'est réunie pour la première fois le 1^{er} juillet 2005. Ses recommandations seront intégrées au projet d'avis qui sera présenté au bureau du Cnis de novembre et examiné en assemblée plénière.

Le projet d'avis se présente en deux parties :

- l'avis quasiment définitif des formations thématiques qui se sont réunies au printemps : il est important de pouvoir l'examiner dès le bureau de juin car si des points paraissent délicats, la réflexion préalable du bureau permettra de discuter à nouveau avec les présidents de formation. Quelques propositions de modifications postérieures aux réunions de formation ont été faites par les présidents. Ces remarques sont ainsi formulées en italique dans les avis des formations.
- l'avis général relève du bureau : à partir des propositions du secrétariat général, le bureau doit se prononcer sur l'opportunité des thèmes retenus ainsi que sur l'angle de présentation. Le Bureau peut également rajouter d'autres points. Un projet d'avis général sera présenté après les vacances à partir des suggestions du Bureau. La structuration adoptée depuis l'avis de moyen terme a été retenue : thèmes transversaux, thèmes concernant la statistique sociale, la statistique économique et les statistiques régionales et locales. Sur ces trois groupes, les avis pourront s'enrichir dans les réunions des inter formations sociales et d'entreprises. Les

statistiques régionales et locales ont un rôle transversal, c'est pourquoi cette formation se réunit au second semestre comme les inter formations : le projet d'avis sera donc enrichi lors de la réunion du 22 septembre.

2. Les thèmes transversaux

Trois avis concernent les affaires européennes.

Le premier est un soutien au code de bonnes pratiques, adopté par le Comité du Programme Statistique. La question est de savoir si ces principes doivent s'appliquer au-delà de la statistique européenne.

Le deuxième avis concerne le CEIES. Une réforme de cette structure de concertation au niveau européen est en cours. La situation n'est pas clarifiée du point de vue d'Eurostat. Le projet visait notamment la réduction de la représentation de chaque État membre au CEIES, suite à l'élargissement de l'Union européenne. Une autre possibilité porte sur un projet de constitution d'un bureau très réduit auquel Eurostat aurait à rendre des comptes.

Le troisième avis porte sur la démarche européenne des priorités négatives, qui reste très liée à un surcroît de demande d'information européenne à court terme, suite aux besoins de la Banque centrale européenne. Eurostat demande pour l'instant aux États membres des propositions d'allègement, sans méthode générale pour définir les priorités négatives. Dans le cadre de son programme 2007-2011, Eurostat propose de définir une méthode basée sur l'avantage coût/utilité des opérations.

Le quatrième avis porte sur les indicateurs du développement durable. Cette opération avait été présentée au Bureau par M. Dominique Bureau. Elle avait abouti à une première version de ce qui devrait être un rapport triennal au Parlement. Le chantier se poursuit sous l'égide du délégué interministériel au développement durable, M. Christian Brodhag. L'opération a été relancée dans le but d'établir un rapport qui soit mieux structuré en fonction des enjeux de la stratégie d'aménagement du territoire. Il s'agit de mieux articuler ce travail avec l'action internationale d'Eurostat et de donner une dimension territoriale à ces indicateurs alors que le premier exercice ne concernait que l'information nationale.

Cinquièmement, suite à l'ordonnance de 2004, la loi de 1951 a été modifiée, notamment pour simplifier l'accès des services statistiques aux informations administratives. Un appui est donné à ces demandes d'accès.

Sixièmement, un certain nombre d'avis des formations expriment le souci d'améliorer l'accès à l'information, dans un cadre mieux adapté aux besoins des utilisateurs. Il est notamment demandé de faciliter l'accès des chercheurs.

Le septième avis concerne des mesures de simplification administrative dont certaines ont parfois provoqué des dégâts collatéraux pour la statistique publique. Il s'agit de faire en sorte que les simplifications administratives prennent bien en compte la dimension statistique sans risquer de provoquer un alourdissement statistique par ailleurs.

Concernant la LOLF, un avis demande que le système statistique soit plus présent dans la définition des indicateurs.

Le dernier avis transversal concerne la mission sur la bibliothèque de l'Insee. Le cinquième point de l'ordre du jour en traitera précisément.

3. Statistiques sociales

M. Stéfan Lollivier présente ensuite le projet d'avis concernant les statistiques sociales. Concernant le premier avis, il s'agit de voir comment mener les enquêtes associées au recensement. L'objectif est de travailler, notamment avec l'instance d'évaluation du recensement, pour définir une doctrine à échéance 2009.

Le second avis sera traité ultérieurement.

Le troisième avis est important : il a fait l'objet d'un débat nourri et constructif lors de la formation démographie, conditions de vie. La demande porte sur la meilleure connaissance des populations immigrées en termes de flux mais également de stocks en incluant les descendants directs. A l'horizon du mois de septembre, l'Insee va publier un document important dans la collection Références. Ce panorama des connaissances présente cependant des lacunes, essentiellement sur la situation des descendants directs. Il s'agit de progresser en bonne intelligence avec les différents partenaires, l'INED et l'OSII, pour éclairer cette question.

Le quatrième avis porte sur un sujet que le Cnis appuie depuis longtemps, c'est-à-dire les travaux statistiques menés avec le ministère de la justice et le ministère de l'intérieur sur la délinquance et l'insécurité. Un programme de mise en œuvre d'un dispositif statistique sur les victimes vise à réaliser des enquêtes régulières auprès des personnes et à exploiter les statistiques administratives. Il serait opportun qu'à l'avenir l'Observatoire national de la délinquance participe aux réflexions du Cnis. Il pourrait en particulier présenter annuellement son programme statistique dans les instances ad hoc du Conseil.

4. Statistiques économiques

M. Jean-Marc Beguin présente ensuite le projet d'avis sur les statistiques d'entreprises en précisant qu'il ne respectera pas l'ordre des avis. Faisant d'abord référence au nouveau décret qui crée la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales, la CNNES, il précise qu'il s'agit désormais d'une sous commission du Cnis. Les avis de la CNNES seront présentés à l'assemblée plénière du Cnis. Le point important consistera à décider s'il est opportun de prévoir une déclinaison française des nomenclatures européennes. Il semble souhaitable de disposer d'une nomenclature française (NAF), jusque là composée de quatre caractères, auxquels serait ajouté un cinquième caractère, lettre ou chiffre, pour mieux décrire l'économie française. Ce sujet pourrait être évoqué lors de l'inter formation.

Le point le plus important est l'avis n°4 qui porte sur l'opération RESANE, déclinaison d'une orientation présentée dans le programme à moyen terme du Cnis, c'est-à-dire la refonte des statistiques structurelles d'entreprise. Cette refonte a été rapidement présentée dans un certain nombre de formations. Etant donné son caractère transversal, elle sera le point central de la prochaine réunion de l'inter formation entreprise.

Cette refonte poursuit plusieurs objectifs. Elle introduit les groupes d'entreprises comme unité d'observation statistique. Un groupe de travail du Cnis instruit cette question : les membres du bureau et des formations sont invités à participer à ces réflexions. Elle s'appuiera sur un recours accru aux sources administratives et permettra une ré-ingénierie des processus dans le sens d'une simplification. Trois objectifs sont visés : réduire les délais, passer d'une logique de source à une logique de produit afin d'améliorer la diffusion et réaliser des gains de productivité. Cette réorganisation aura pour conséquence une nouvelle répartition des rôles entre les SSM et l'Insee.

Un avis appuie deux enquêtes, sur l'innovation et sur la connaissance des TIC. Ces deux enquêtes auront lieu à l'automne 2005 et au début de l'année 2006 et concernent l'ensemble des formations d'entreprise. Elles répondent désormais aux exigences d'un règlement européen.

Un projet d'avis concerne l'enquête sur les investissements immatériels, en liaison avec le projet RESANE car c'est la première enquête réalisée auprès de groupes d'entreprises.

A l'interrogation de M. Hervé Saint-Sauveur, souhaitant voir préciser la notion d'« investissements immatériels », M. Jean-Marc Beguin précise qu'il s'agit des investissements non corporels comme la publicité, les logiciels, la recherche ou la formation. Les entreprises considèrent qu'il s'agit bien d'investissements même s'il est difficile d'en évaluer le retour.

M. Jean-Pierre Puig fait ensuite un point sur l'avis concernant une rencontre du Cnis, qui a eu lieu le 4 juillet, sur la base 2000 des comptes nationaux. Cet avis appuie les travaux de la nouvelle base et, notamment, la meilleure prise en compte de la statistique d'entreprise et le travail d'évaluation de la productivité du secteur non marchand. Il concerne cette année le secteur de l'éducation et l'année prochaine celui de la santé.

Concernant l'avis sur le projet de décret de la direction des routes sur les enquêtes au bord des routes, M. Jean-Pierre Duport précise que ce point peut être supprimé puisque le décret a été promulgué.

5. Statistiques régionales et locales

M. Jean-François Royer présente ensuite le projet d'avis sur les statistiques régionales et locales : deux projets sont proposés.

Concernant la rencontre sur la décentralisation, organisée le 13 mai à Rennes, elle a permis de mettre en lumière une réelle collaboration entre les services statistiques des ministères et les services des collectivités locales. Il reste une inquiétude quant à la prise en compte par les élus locaux eux-mêmes de la nécessité d'une statistique de qualité, ce qui suppose qu'ils y consacrent des moyens. Les problèmes de formation des personnels des collectivités locales à la statistique se posent également. Un besoin de transversalité se révèle clairement. Sur chaque compétence décentralisée, les échanges sont fructueux entre les SSM et les collectivités, qu'il s'agisse des permis de construire, du RMI ou du fonctionnement des établissements d'éducation (sujets abordés à la Rencontre). Mais certaines questions nécessitent un regard transversal. Dans le cas contraire, la réflexion risque d'être incohérente. Le projet d'avis sera finalisé après la formation Statistique régionale et locale du mois de septembre.

Trois points devront être repris :

- L'importance d'une communication sur les débats de cette rencontre : un numéro spécial de « Chroniques du Cnis » sera diffusé largement ainsi qu'un compte-rendu complet.
- L'importance d'une participation plus importante des collectivités locales à la formation Statistique régionale et locale du Cnis, éventuellement en offrant la possibilité d'échanges interactifs sur le site du Cnis.
- La recherche d'un approfondissement des liens entre cette formation et les formations sectorielles. Dans les avis, quatre formations (éducation, formation santé, protection sociale, transport, tourisme et urbanisme) soulèvent d'ailleurs des questions relatives au système d'information dans le cadre de la décentralisation.

Il précise que le second projet d'avis sera traité ultérieurement.

6. Débat

Le Président ouvre alors le débat en premier lieu sur les thèmes transversaux.

M. Jean-Pierre Bompard émet des doutes quant à l'opportunité de structurer les avis entre le social, l'économique et le local et préférerait une présentation hiérarchisée en termes de priorités. Il cite la démarche de « chariot-type » qui lui semble une véritable interpellation des statistiques publiques par le ministère de tutelle de l'Insee et qui remet en cause l'indice produit par l'Insee. Le Cnis lui semble directement concerné.

Concernant l'accessibilité des statistiques, il lui semble qu'un portail est nécessaire au niveau national comme européen.

Il souhaite ensuite une Europe de la statistique qui prenne en compte la statistique française.

Enfin, il souligne la nécessité de mettre en place un suivi des avis adoptés l'année précédente.

M. Denis Durand affiche une réelle convergence de vue avec ce qui vient d'être exprimé, en particulier quant au rôle du Cnis dans certains débats sur la statistique publique et la société. C'est le cas du chariot type, mis en place par le ministre de tutelle de l'Insee, par ailleurs Président du Cnis, alors qu'aucun débat n'a eu lieu au sein du Conseil. Il en est de même de l'implication de l'Insee dans l'utilisation de certains fichiers (INES).

Il souligne l'importance d'un débat sur les modalités de diffusion des statistiques et soutient l'initiative d'une rencontre sur ce thème. Il est également favorable à un suivi régulier des opérations et à un rôle accru du site internet du Cnis.

M. Benoît Robin souhaite que ce suivi soit également fait sur le programme à moyen terme et que les objectifs de la statistique européenne soient mieux explicités dans le cadre du Cnis.

M. François Vincent souligne l'importance de l'accès des chercheurs aux données individuelles et les problèmes de quorum au Comité du secret du fait du retard dans la nomination des représentants des collectivités locales.

M. Yvonick Renard souligne le rôle de plus en plus important des inter formations et rappelle le souhait de M. Jean-Pierre Duport d'associer les présidents de formation à un bureau exceptionnel en vue d'élaborer le projet d'avis général, avant l'assemblée plénière. Sur la structuration de l'avis général, il propose de distinguer ce qui ressort de la demande statistique, de la constitution des indicateurs et de l'ensemble des conditions d'accès et de diffusion. Il s'interroge sur les liens entre indicateurs de développement durable et indicateurs de la LOLF. Enfin, il souhaite que les mesures de simplification facilitent le travail des assujettis mais ne conduisent pas à une destruction de la statistique publique.

M. Hervé Saint-Sauveur, du fait de son entrée récente au bureau, souhaite comprendre comment se fixent les priorités. Il souhaite également comprendre comment sera exploitée la LOLF. Enfin, il demande comment les utilisateurs et les assujettis des statistiques d'entreprises perçoivent le système statistique public.

M. Jean-Pierre Duport précise que l'avis général reprend les thèmes estimés prioritaires, même si ceux-ci ne sont peut-être pas suffisamment hiérarchisés. Il se demande comment communiquer sur cet avis, par exemple auprès de la presse. Mais cela supposerait d'améliorer la lisibilité. Il rappelle que l'avis général ne se ramène pas aux seuls thèmes transversaux mais peuvent compléter les avis émis par les formations en évoquant le cas de l'utilisation de l'ICC. Il confirme l'intérêt de faire un point d'avancement sur l'avis, au moins pour le programme à moyen terme et partage l'avis de Monsieur Saint-Sauveur sur l'importance de la LOLF et de la structuration des indicateurs de suivi. Enfin, il confirme son intérêt pour le principe d'une participation des présidents de formations et d'inter formations à la réunion consacrée à l'élaboration de l'avis général.

M. Jean-Michel Charpin précise que l'Insee avait été contacté par le Ministre pour la mise en place de son projet d'indicateurs de progrès. La grande majorité d'entre eux, 23 sur 41, sont produits par l'Insee qui a été associé très étroitement au choix de l'ensemble des indicateurs et des définitions, à une exception près : le chariot type. En effet, l'Insee ne pouvait collaborer à l'élaboration d'un indice dont la méthode et les modalités sont négociées avec les associations de consommateurs, ce qui était un objectif explicite. Il lui semble important de souligner que, sur une tendance longue, les résultats seront très proches des indices de l'Insee. Les différences porteront sur l'évolution infra annuelle.

Concernant le projet INES, M. Jean-Michel Charpin précise que l'Insee n'a été contacté qu'en février 2005 et que la réflexion est en cours. Il s'agit de donner à la carte d'identité électronique et au passeport une dimension biométrique. L'Insee n'est concerné que par la phase de validation des identités déclarées par le demandeur de carte. Les informations sont transmises par informatique à l'Insee qui vérifie si elles correspondent à des identités présentes dans le répertoire des personnes physiques (RNIPP). Depuis sa création, l'Insee a toujours protégé la confidentialité de l'information sur les personnes et attend désormais de connaître les intentions de la Cnil.

M. Jean-Michel Charpin souligne l'importance, pour le système statistique public, des priorités définies par le Cnis qui exprime la demande sociale. Du fait de son fonctionnement, le Cnis exprime plus facilement des priorités positives que négatives. Les procédures sont désormais très complexes puisqu'il faut également prendre en compte les demandes européennes.

M. Jean-Pierre Puig rappelle que le suivi des avis fait l'objet d'un point de l'ordre du jour, lors de chaque réunion des formations. Il propose qu'un avis soit proposé concernant l'accessibilité de l'information, qui pourrait porter sur la nécessité d'un portail et dont l'état d'avancement pourra être vérifié en 2006. Il rappelle également le souhait d'une Rencontre sur ce thème ; initialement prévue en 2005, cette réunion a été différée en raison de la priorité accordée aux questions de décentralisation mais elle aura lieu en 2006.

Concernant la demande de M. Jean-Pierre Bompard sur l'intérêt d'un suivi des avis, il lui semble plus pertinent de le prévoir pour la réunion du bureau en novembre, après les réunions des formations transversales. Cela pourrait être l'occasion d'y associer les présidents des formations.

M. Jean-Pierre Duport ouvre la discussion sur les autres avis.

M. Patrice Chevallier regrette que le sujet du bilan formation emploi ne figure pas, du fait de son importance, dans l'avis général. Il manque un pont entre le système d'évaluation de l'Education nationale et celui des politiques de l'emploi et une analyse des parcours entre le système éducatif et l'emploi, en particulier dans l'artisanat. Il souligne les résultats spectaculaires de l'apprentissage dans l'artisanat puisque 75 % des apprentis y trouvent un emploi dans les six mois. Le plan de cohésion sociale vise à considérablement améliorer l'employabilité des jeunes en augmentant le nombre d'apprentis. Or le système n'est pas forcément reproductible. Il semble nécessaire de vérifier cette hypothèse.

M. Jean-Pierre Duport demande quelques corrections dans la forme des avis et propose d'inclure une réflexion sur l'ICC, qui représente un sujet important. Il pense qu'il serait préférable d'avoir le bilan de l'avis en juillet plutôt qu'au mois de novembre.

M. Charles El Nouty tient à souligner l'intérêt d'interroger les petites et moyennes entreprises dans la perspective de la réforme du système statistique structurel d'entreprises. Il pense que le choix des indicateurs, en particulier financiers, est fondamental du fait de l'ouverture, à partir de 2010, d'une négociation européenne sur la répartition financière.

M. Jean-Pierre Bompard exprime son désaccord avec M. Jean-Michel Charpin sur l'introduction du chariot type qui ne lui semble pas si neutre mais bouleverse, selon lui, les pratiques de certaines organisations. M. Jean-Michel Charpin précise qu'il a seulement conclu sur l'idée que le Cnis ne devait pas sur-réagir à la question du chariot type.

M. Hervé Saint-Sauveur se demande dans quelle mesure le Cnis ne devrait pas être informé des priorités européennes suffisamment en amont afin de se situer par rapport à elles dans ses avis.

M. Jean-Michel Charpin rappelle que les règlements européens ne produisent pas des priorités mais des obligations. Il faut donc œuvrer pour que le Cnis puisse exprimer ses avis en amont et établir une coordination avec son programme de travail.

M. Jean-Pierre Puig précise qu'un point sur les projets de règlement européen est fait systématiquement dans les réunions des formations et que les avis d'opportunité sur les projets d'enquête sont toujours présentés en séparant ceux qui résultent d'un règlement européen des autres.

M. Denis Durand en conclut que ces observations renforcent l'intérêt de l'avis sur la représentativité du CEIES.

M. Olivier Passet s'interroge sur la possibilité d'instruire la question de l'orientation des marchés publics, en particulier en faveur des PME.

M. Jean-Pierre Duport propose que certaines formations, en particulier la formation urbanisme, équipement, logement puissent examiner cette question. Il propose en revanche, dans un souci de légalisme à l'égard des formations, que le Bureau refuse les propositions d'amendement aux avis des formations et fasse examiner ces amendements par l'assemblée plénière.

Mme Carla Saglietti confirme que ces propositions apparaîtront en amendement pour l'assemblée plénière.

III. Présentation du rapport sur l'orientation des travaux du Cnis sur les niveaux de vie et les inégalités sociales

Mme Françoise Maurel présente d'abord le contexte de ce rapport. Malgré une offre statistique accrue sur les thèmes des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion, une demande sociale s'est exprimée largement et a fait l'objet d'un débat lors de l'assemblée plénière du Cnis du 9 février. Plusieurs

entretiens ont été menés avec des utilisateurs, notamment parmi les membres du bureau, afin de recueillir les besoins d'information complémentaire.

M. Hugues Picard propose, à partir du dispositif actuel, de définir un système annuel d'indicateurs qui soit cohérent, simple et limité en nombre afin d'en favoriser la lisibilité. Parmi les objectifs, il faudra tenir compte :

- des besoins exprimés au niveau français ;
- des demandes européennes et internationales .

Il semble que les efforts devront porter d'abord sur les indicateurs monétaires, en particulier pour mieux couvrir les revenus du patrimoine. Il faut compléter et améliorer l'existant et développer de nouvelles sources. Il faudra également étendre le champ des enquêtes aux personnes hébergées en établissement et développer les statistiques longitudinales et les analyses locales.

Il apparaît également nécessaire d'améliorer les délais de publication des indicateurs ou de mettre en place des estimations comme indicateurs avancés.

Il faudra ensuite éclairer les indicateurs monétaires par des indicateurs non-monétaires. Le groupe fera des propositions mais seulement en termes d'axes de recherche.

Une demande apparaît fortement, celle d'une harmonisation des concepts et nomenclatures afin de permettre la comparabilité des études. Des recommandations sur la méthodologie et les modes de diffusion pourront également être faites.

M. Jean-Pierre Duport ouvre alors le débat.

M. Denis Durand se félicite de ces propositions. Il souhaite que le groupe de travail soit ouvert largement. Il note avec satisfaction la prise en compte d'un certain nombre de demandes, en particulier de rigueur dans la mesure de la pauvreté et d'effort dans la communication. Il note toutefois que la consultation aurait pu être plus large. Il souhaite que l'orientation générale du rapport, limitant le nombre d'indicateurs, ne nuise pas à des approches multidimensionnelles et longitudinales de la pauvreté. De même, il souhaite, au-delà des indicateurs, voir le groupe de travail s'intéresser aux sources et aux études et craint un effet trop directif de nomenclatures figées. Enfin, il craint que cet ensemble de propositions ne sous-estime les causes systémiques et ne partage pas l'avis selon lequel l'établissement de comptes des ménages par CSP doit être renvoyé à plus tard. Il souhaite enfin que le groupe de travail dispose d'une certaine souplesse pour définir son mandat un peu au-delà des préconisations du rapport et traite de la dimension locale.

M. Benoît Robin s'estime satisfait des discussions lors de la dernière assemblée générale et des orientations du rapport. Il attache de l'importance à la communication sur les indicateurs et souhaite que le groupe de travail précise l'objet et les limites de chaque source. Il souligne que la décentralisation crée de nouvelles difficultés de mesure du fait des spécificités de la fiscalité locale.

M. Jean-Pierre Duport s'associe au souhait de voir le groupe affiner son mandat tout en respectant les limites de celui-ci. La dimension territoriale lui paraît essentielle, en particulier dans les écarts de niveau de vie pour un même niveau de salaire.

Mme Françoise Maurel reconnaît les limites du rapport, en particulier sur la dimension locale pour laquelle les missionnaires n'ont pas eu le temps de rencontrer l'ensemble des interlocuteurs susceptibles de rendre compte de la diversité des besoins. Elle précise que la limitation du nombre d'indicateurs ne concerne que la diffusion la plus large.

M. Hugues Picard insiste sur la nécessité de nomenclatures permettant une comparabilité minimale pour quelques indicateurs sans contraindre les chercheurs par ailleurs. L'approche régionale doit permettre d'appréhender les inégalités entre territoires mais également à l'intérieur d'un territoire donné.

M. Jean-Pierre Duport remercie les intervenants pour la qualité de leur travail et propose de faire un point périodique sur l'avancée des travaux, mais pas avant la fin de l'année.

IV. Mesure de l'impact économique local d'une entreprise : dans quelles conditions les enquêtes auprès des sous-traitants et fournisseurs d'une entreprise ou d'un nombre restreint d'entreprises peuvent-elles être considérées comme des enquêtes statistiques au sens de la loi de 1951 ?

M. Jean-Pierre Le Gléau rappelle que le sujet tient à la question soulevée lors de la réunion du bureau du 31 mars 2005 à l'occasion de la réalisation de deux enquêtes auprès d'établissements de la région PACA qui avaient suivi le cursus normal de labellisation par le Cnis. Ces enquêtes ne pouvaient néanmoins constituer une jurisprudence, d'où la décision d'approfondir la réflexion sur ce type d'enquêtes aujourd'hui.

Il s'agit de se prononcer sur l'impact économique en termes d'emploi d'un établissement se trouvant dans une zone d'emploi où il a une position importante voire dominante. Les questions portent :

- sur la légitimité de l'étude d'impact ;
- sur les moyens de la réaliser, notamment par rapport à la loi de 1951 ;
- sur la confidentialité à l'occasion de la diffusion des résultats de cette enquête.

Concernant le premier point, devant les problèmes posés par la fermeture d'un établissement dans un bassin d'emploi, il est important que le débat public soit alimenté par des statistiques aussi fiables que possible. Il a été souligné que cette étude d'impact menée par les pouvoirs publics pouvait avoir un effet stigmatisant. Or, la stigmatisation se fait surtout par les médias, souvent à partir de chiffres fantaisistes. Si la légitimité d'une telle étude est prouvée, l'Insee est certainement une des administrations qui, au niveau local et régional, possède à la fois la transversalité nécessaire et les outils suffisants pour la mener. Les études économiques font d'ailleurs partie de la mission de l'Insee.

L'étude peut être menée soit par la voie de l'enquête administrative, soit par celle de l'enquête selon la loi de 1951. La seconde solution présente davantage de garanties en termes de protection de la confidentialité des données. D'autre part, l'examen en opportunité et en conformité par le Cnis assure incontestablement une meilleure qualité technique.

Un dernier problème demeure : celui de la diffusion d'informations portant toujours indirectement sur un seul établissement. L'Insee ne diffusera en aucun cas les informations recueillies sur les questionnaires mais l'information porte sur l'aire d'influence de l'entreprise. C'est pourquoi il est souhaitable, comme ce fut le cas dans les deux cas précédents, d'obtenir l'accord de l'entreprise. Une collaboration avec celle-ci est de toute façon nécessaire pour obtenir la liste des sous-traitants.

Un complément de protection pourrait éventuellement être obtenu par une consultation du comité du secret, préalable à l'enquête.

M. Yvonick Renard intervient pour déplorer que la note présentée au Bureau soit à en-tête du Cnis ; il souligne le caractère tortueux de ce type d'enquête et considère que le comité du secret aurait dû être consulté sur le fond. Il ne lui semble pas souhaitable pour le système statistique d'obtenir de l'information sur un agent par un autre agent. Dans le passé, il rappelle que la diffusion de données n'était assurée que sur un champ couvrant au moins trois entreprises pour assurer la confidentialité définie dans la loi de 1951. Il se demande enfin si l'Insee est bien placée pour faire de telles enquêtes.

M. Denis Durand considère que les arguments de M. Jean-Pierre Le Gléau éclaircissent les questions relatives au secret et note que des divergences sont apparues, lors de la réalisation des deux enquêtes en PACA, entre le patronat local et le patronat national quant à l'opportunité de l'étude. Il semble que les propositions concernant une plus grande formalisation des informations sur les entreprises et la saisine du comité du secret se fonderaient sur une base juridique assez faible. Il souligne que les résultats diffusés restent très globaux et qu'un risque de blocage serait de nature idéologique. Selon lui, le système statistique public doit s'intéresser à l'emploi régional. Il ajoute que son intervention représente le point de vue des salariés mais également celui des collectivités territoriales.

M. François Vincent rappelle que le comité du secret donne un avis sur l'utilisation de fichiers existants. Il lui semble que l'accord de l'entreprise est une garantie suffisante.

M. Jean-Pierre Le Gléau précise qu'il s'agirait d'un rôle nouveau qu'il serait proposé de faire jouer au comité du secret. Il s'agirait de donner un avis a priori sur des données non encore collectées.

M. Jean-Michel Charpin propose d'étudier cette proposition tout en notant les réserves de M. Denis Durand qui a souligné la contradiction existant dans la façon dont a été posé le problème. Elle vise à répondre aux craintes de M. Yvonick Renard.

M. Jean-Pierre Duport conclut en s'étonnant du point de vue de M. Yvonick Renard sur la proposition qui lui semblait aller dans le bon sens. Il retient d'une part qu'il vaut mieux, dans ce type d'enquête, rester dans le cadre de la loi de 1951, d'autre part, que l'accord explicite de l'entreprise garantit la légitimité de l'enquête. Enfin, la proposition d'extension des missions du comité de secret lui paraît une bonne idée. Il propose de développer cette pratique à titre expérimental et d'en tenir le bureau informé.

M. Denis Durand maintient néanmoins ses réserves.

V. L'Insee et la conservation du patrimoine de la statistique publique

M. Pierre Audibert rappelle le rôle historique de la bibliothèque de l'Insee qui a accumulé beaucoup d'informations statistiques, produites par l'Insee et le système statistique public ou à l'extérieur, et les a mises à la disposition du public. Sa fréquentation a progressivement baissé jusqu'à atteindre 5 personnes extérieures par jour. Le Directeur général a donc commandé à l'Inspection générale de l'Insee une mission pour faire le point.

Le rapport a proposé :

- de redynamiser les services internes afin d'améliorer le service rendu aux utilisateurs ;
- devant le développement d'internet, de modifier la politique d'accès à l'information produite par tous les instituts nationaux de statistiques ;
- de rechercher les conditions de conservation et d'accès au stock historique, en distinguant les données du système statistique français et celles de l'étranger.

En ce qui concerne l'information produite par le système statistique public, il propose de mieux faire connaître ce patrimoine à l'extérieur grâce à l'internet et de passer des accords avec les services statistiques ministériels pour organiser la conservation et l'accès à leurs données. En ce qui concerne le fonds de statistiques étrangères qui a été constitué en fonction des échanges avec des INS étrangers, sans logique systématique, il propose de le transférer à des organismes spécialisés qui assureront une meilleure gestion et un accès amélioré aux utilisateurs. Il précise que des contacts ont été pris avec la future bibliothèque des langues et cultures dont l'ouverture est prévue en 2008, également avec l'INED et le centre technique du livre. Pierre Audibert précise qu'aucune décision de transfert ne sera prise sans vérifier que les conditions de conservation, d'accès et de continuité de collections seront assurées par les organismes d'accueil ; par ailleurs, l'Insee s'engage à informer le public sur les lieux et conditions d'accès à ces informations. Il reconnaît que l'insertion de la bibliothèque dans le système de diffusion de l'Insee a été insuffisante ce qui explique les vives réactions actuelles.

M. Denis Durand comprend ces protestations et rappelle que la question des fonds étrangers a été soulevée en assemblée plénière. Le projet d'avis ne répond pas à l'ensemble des préoccupations. Il rappelle que le courrier de l'Inspection générale des bibliothèques émet des réserves sur la question des archives étrangères.

M. Pierre Audibert reconnaît que l'Inspection générale des bibliothèques a été sollicitée tardivement mais ses recommandations ont été intégrées dans le rapport de la mission. Elle a suggéré certaines structures capables de recevoir les fonds. Il assure que la bibliothèque ne sera pas fermée.

M. Charles El Nouty reconnaît que le problème de la fréquentation de la bibliothèque est préoccupant et souhaite que le rapport de la mission puisse prendre en compte des propositions d'amélioration.

M. Jean-Pierre Duport conclut que la question posée par les chercheurs d'accessibilité de l'information est importante pour le Cnis mais que la gestion de la bibliothèque est du ressort de l'Insee.

VI. Points divers

M. Jean-Pierre Duport propose, étant donné l'heure tardive, que certains éléments ne soient pas traités mais qu'une note puisse être annexée au compte-rendu, notamment sur les affaires européennes.

M. Jean-Pierre Puig précise qu'un document de travail récent de l'Insee sur les délocalisations a été joint au dossier. Les remarques des membres du Bureau sur ce document seront les bienvenues.

M. Yvonick Renard souhaite qu'un bilan de la délocalisation internationale puisse être effectué mais également qu'un bilan soit fait de la première vague de décentralisation française en 1982.

M. Jean-Pierre Duport conclut que la DATAR doit pouvoir fournir un bilan de l'aménagement du territoire.

Avant de terminer, M. Jean-Pierre Puig précise que la participation aux réunions de formation continue d'augmenter (450 participants sans prendre en compte la participation aux Rencontres), avec une part croissante des utilisateurs (44%).

M. Jean-Pierre Duport clôt la séance en souhaitant de bonnes vacances à tous les participants.

NB : La prochaine réunion du Bureau, initialement prévue le 10 novembre, aura lieu :

Mercredi 9 novembre 2005 à 10h à Bercy
**Cette réunion sera suivie d'un déjeuner avec
les présidents de formation**

Destinataires :

*Les membres du Bureau du Cnis
Les membres du Conseil
Les présidents et rapporteurs des formations
Les présidents et rapporteurs des groupes
Les chefs de SSM*

ANNEXE

Aspects européens et internationaux - juillet 2005

1. Gouvernance statistique

Les projets de la Commission s'articulent autour de trois directions : un renforcement de la capacité opérationnelle d'Eurostat, un renforcement de ses pouvoirs de contrôle (projet de règlement sur la qualité des statistiques budgétaires), la mise en place d'un standard pour l'organisation des instituts de statistiques en Europe (code de bonnes pratiques de la statistique européenne). Ils prévoient également la création d'un organe européen de gouvernance statistique en charge de l'ensemble du système statistique européen (Eurostat et instituts nationaux de statistiques).

Fin juin, le Conseil Ecofin a approuvé dans une certaine mesure ces orientations.

Un accord a pu être trouvé sur le fait que, s'agissant des pouvoirs d'Eurostat, les visites approfondies, renommées « visites méthodologiques », que celui-ci pourrait être amené à faire dans les Etats membres, ne pourront être organisées que dans les cas où des risques sérieux sur la qualité des données budgétaires sont identifiés. Ces visites, en outre cantonnées au domaine statistique, ne concerneront que les autorités nationales impliquées dans la procédure de notification des données. Il reste toutefois à préciser les modalités concrètes des visites et les obligations des Etats membres.

Les points encore en débat portent notamment sur le champ d'intervention du nouvel organe de gouvernance. Plusieurs Etats membres considèrent que ce dernier ne devrait être chargé que de garantir l'indépendance d'Eurostat et que la gouvernance statistique au sein des Etats membres devrait continuer de relever de la subsidiarité.

Le Conseil a approuvé le code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Une Task Force d'Eurostat a été constituée pour préparer sa mise en oeuvre, qui reposera notamment sur des rapports d'auto-évaluation rédigés par chaque INS. Eurostat devrait ouvrir à l'automne un site internet dédié au Code et à sa mise en oeuvre. Les premières informations qui y figureront porteront sur l'organisation de la statistique publique en Europe.

Ce dossier sera de nouveau examiné par le Comité économique et financier en octobre et par le Conseil Ecofin en novembre.

2. Conseil - autres projets de règlements en cours de discussion

Deux autres projets de règlement importants sont en discussion au Conseil.

Le premier concerne l'activité des filiales étrangères (dit règlement FATS), les progrès attendus concernant les statistiques portant sur les filiales dans chacun des Etats membres (dites statistiques *inward*), celles portant sur les filiales à l'étranger (*outward*) ne faisant l'objet que d'études pilotes.

Le second concerne le répertoire des entreprises. Les aspects novateurs de ce projet sont l'introduction de la dimension « groupe » et les échanges de données entre INS (principalement via Eurostat). Ces échanges croisés devraient permettre d'éviter des doubles collectes puisque, par exemple, l'Allemagne transmettrait à l'Insee des données sur les filiales des entreprises françaises situées sur son territoire (la liste des données échangées serait fixée ultérieurement en procédure de comitologie).

3. La conférence des statisticiens européens

La conférence des statisticiens européens, organisée par la Commission économique des Nations-Unis pour l'Europe (ONU-CEE) a tenu sa 53^{ème} réunion annuelle à Genève du 13 au 15 juin 2005.

Le premier séminaire a été consacré à l'amélioration de la collecte de données par voie électronique (internet notamment), auprès des entreprises ou des ménages, dont le recensement de population (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande). La sécurisation de la collecte des données individuelles

après des enquêtes joue un rôle essentiel : elle peut engendrer des coûts très importants pour les INS (cas du Canada).

Le second séminaire était consacré à la mesure du développement durable. La discussion a fait apparaître deux types d'expériences, l'une, minoritaire, fondée sur une approche de comptabilité environnementale, l'autre, majoritaire, caractérisée par la mise au point d'une batterie d'indicateurs couvrant les trois piliers (économique, social, environnemental), plus légère à conduire, proche des demandes des responsables politiques et dont la légitimation repose sur une large concertation préalable avec les représentants de l'ensemble des parties prenantes. L'expérience française menée actuellement à l'instigation du délégué interministériel au développement durable relève de cette seconde approche.

4. Le Comité statistique de l'OCDE

Le Comité statistique de l'OCDE s'est tenu, également à Genève, les 15 et 16 juin. Le débat a permis de recentrer les orientations du comité sur deux points essentiels : établir un pont entre la statistique de l'Union européenne et celle de l'ensemble principalement constitué par l'Amérique du Nord et le Japon ; coordonner l'ensemble des travaux statistiques menés par l'OCDE grâce à l'association d'INS aux comités « politiques » ou « sectoriels » de l'Organisation qui développent une activité statistique dans leur domaine de compétence.

Parmi les points thématiques abordés notons celui de la mesure de la productivité du secteur non marchand qui a fait l'objet de discussions importantes après les travaux du rapport « Atkinson ».